

Charte de prêt de liseuse

Le service de prêt de liseuse est exclusivement réservé aux usagers inscrits à Grenoble École de Management et dont le compte emprunteur est à jour. Il est soumis à la signature de cette présente charte de prêt, plaçant la liseuse sous la responsabilité de l'utilisateur jusqu'à son retour dans l'établissement. La carte d'emprunteur ISIC est indispensable à tout emprunt.

Lors de la remise de la liseuse, celle-ci est réputée être en bon état de fonctionnement. L'emprunteur déclare savoir l'utiliser et, à défaut, l'utiliser conformément au manuel d'emploi (disponible sur le portail de la bibliothèque) et à sa destination.

Un seul prêt de liseuse par carte est possible à la fois.

La durée de prêt est de 3 semaines, renouvelable une fois si la liseuse n'est pas réservée par un autre usager.

La liseuse est prêtée avec sa housse de protection et son câble USB. Le contenu du pack est vérifié au moment du prêt et au moment du retour du matériel en présence de l'utilisateur. Le retour n'est pas accepté tant que tous les éléments fournis ne sont pas rendus.

Le lecteur qui emprunte une liseuse s'engage à la restituer en l'état, ou à en rembourser le coût de remplacement (prix 2014 de la liseuse Kobo Aura : 139.90€ ; prix de la housse de protection : 24.90€ ; prix 2016 de la Kobo Glo HD : 129.99€).

En cas de non restitution de la liseuse, quelle qu'en soit la cause, perte ou vol, le remboursement sera exigé et tous les droits de prêt suspendus. Sans réponse de l'utilisateur, le dépôt de garantie versé au moment de l'inscription ne lui sera pas restitué. Il en ira de même en cas de détérioration de l'appareil.

Dès la restitution d'une liseuse à la bibliothèque, celle-ci est réinitialisée et sa mémoire est vidée de toutes les données enregistrées. La bibliothèque n'est pas responsable des données perdues, détériorées ou effacées, ni des détériorations pouvant survenir sur les supports utilisés pendant la période de prêt.

L'emprunteur s'engage à informer la bibliothèque de tout incident ou de toute panne ayant affecté la liseuse.

Je reconnais avoir pris connaissance de la présente Charte. Je m'engage à suivre les recommandations d'usage, à respecter les délais de prêt, et à restituer la liseuse en l'état, ou à rembourser le coût de remplacement.

Prénom / Nom de l'emprunteur :

Code-barres liseuse :

Date :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :